

**COMMUNE D'ARNAUD GUILHEM
CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2017
COMPTE RENDU**

Présents : Patricia SUFFRAN, Lydia CASTELLE, Didier FOCH, Georges PUISSEGUR, David TAVASANI, Jean-Louis BOULET, Jean-Pierre VIALATTE

Absent : Danielle VINSONNEAU,

Excusé Chantal PIERRA, Cécile CASTELLE, Laurent SALLES

Ordre du jour

Sujet 1 : Compte administratif
Sujet 2 : vote des trois taxes
Sujet 3 : vote du budget
Sujet 4 : Délibération dissolution CCAS
Sujet 5 : Questions diverses

Président de séance : Jean-Pierre VIALATTE
Secrétaire de séance : Lydia CASTELLE

Sujet 1 : Compte administratif

Monsieur le Maire se retire afin de laisser le Conseil Municipal délibérer.

Madame la 1^{ère} adjointe, Lydia CASTELLE, présente le compte administratif 2016 et le propose au vote.

Pouvoir de vote : Chantal PIERRA et Laurent SALLES à Lydia CASTELLE

Dépenses de fonctionnement 2016	75 337,38€	Dépenses d'investissement 2016	14 550,75€
Recettes de fonctionnement 2016	102 175,03€	Recettes d'investissement 2016	1 909,05€
bilan	Excédent de 26837,65€	bilan	Excédent de 12641,70€

Délibération	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
---------------------	----------------------------------------------------

Sujet 2 : Vote des trois taxes

Monsieur le maire propose une augmentation globale de 2.5% des impôts directs soit :

Taxe d'habitation 7.27 %

Taxe fonciers bâti 10 %

Taxe foncier non bâti 51.08 %

Délibération	Pour : 8 Contre : 1 Abstentions : 0
---------------------	----------------------------------------------------

Sujet 3 : Préparation du vote du budget primitif 2017

Dépenses de fonctionnement 2017	148017.23 €	Dépenses d'investissement 2017	44770,85 €
Recettes de fonctionnement 2017	148017,23 €	Recettes d'investissement 2017	44770,85€

Commentaires sur le fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté de 2016 soit 44 789,68€

Frais fonctionnement de l'école St Martory et de la cantine soit 19753€

Commentaires sur l'investissement:

Virement de la section fonctionnement de 30 780,77€

Ligne de dépense pour la création des défenses incendies du bourg et de l'escalère.

Ligne de dépense pour la réparation de la commande des cloches de l'église

Le budget est équilibré pour 2017.

Sujet 4 : Délibération dissolution CCAS

Suite à une note de la Trésorerie, relative à l'article 79 de la loi Notre, Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal de la faculté nouvelle pour les communes de moins de 1500 habitants de dissoudre le CCAS communal.

Il propose, vu son peu d'utilité et sa mise en sommeil, de le dissoudre mais de garder les compétences liées à l'action sociale et créera une ligne dans le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- de dissoudre le CCAS Communal

Délibération	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
---------------------	----------------------------------------------------------------

Sujet 5 : questions diverses

Le croisement des bus de ramassage scolaire est difficile, rétrécissement de la voie à l'entrée du village. A voir avec le Conseil départemental de la Hte Garonne.

Planning du bureau de vote pour les élections Présidentielles.

Journée citoyenne du samedi 8 avril prochain.

Fin du conseil municipal : 22h00